

## ■ Protection de l'Environnement

### Le Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Plaine de l'Ariège (SYRRPA)

Créé depuis moins d'un an, il a un double objectif :

**1. Remettre le lit de l'Ariège et de ses affluents en état pour que les eaux puissent s'écouler convenablement et éviter ainsi qu'en période de crues, elles ne sortent de leur lit.**

Pour cela, il faut nettoyer tout ce qui encombre leur écoulement naturel : troncs d'arbres, îlots de végétations à la dérive, obstacles divers...



embâcle au Foulon

**2. Restaurer les berges pour assurer la protection des personnes et des biens.** Si l'eau ne s'écoule pas convenablement elle creuse le lit de la rivière et la force du courant attaque les berges qui s'effondrent pouvant entraîner la perte de biens pour les propriétaires riverains.

La compétence du SYRRPA

s'étend de la limite de la Haute Garonne à Saint Jean de Verges.

Ce sont 17 communes qui y sont adhérentes plus la Communauté de Communes du canton de Saverdun. Le SYRRPA traite l'Ariège et ses affluents.

Le premier travail du SYRRPA a été d'obtenir une déclaration d'intérêt général afin de pénétrer sur les rives, bien souvent propriétés privées.

De façon générale, les questionnaires envoyés aux propriétaires ont été retournés avec un avis favorable, ce qui prouve combien les riverains se sentent concernés par le problème.

#### Le fonctionnement du Syrrpa

Le SYRRPA emploie une secrétaire à mi-temps et un technicien rivière à temps plein. La contribution financière des adhérents a été adoptée à l'unanimité par toutes les communes concernées : moitié en fonction du nombre d'habitants, moitié en fonction du linéaire qu'emprunte la rivière sur la commune. Pour Pamiers la cotisation 2002 était de 6 511 €.

#### Les travaux

La remise en état de l'Ariège et de ses affluents durera 2 ans. Ensuite un entretien régulier sera mis en place pour éviter que

Raymond BERNIE,  
adjoint au Maire chargé  
de l'Environnement,  
Président du SYRRPA



tout soit à recommencer. Les travaux débuteront fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2003 et se dérouleront de l'aval (limite Ariège Haute Garonne) vers l'amont (St Jean de Verges). Sur chaque commune deux tranches de travaux sont programmées : une en 2003, et une en 2004. Les appels d'offre ont été lancés et les lots attribués à 6 entreprises.

#### Financements des investissements

Chaque commune finance sa partie de travaux.

Ils sont subventionnés à 75 % :  
- 50% de subvention de l'Etat et de l'Agence du Bassin Adour Garonne.  
- 25% du département

*"C'est une chance extraordinaire que nous avons et toutes les communes l'ont bien compris. Elles se sont toutes engagées quelles que soient leur importance et leur linéaire de rivière et d'affluent. Il faut ici les en remercier car sans ce consensus, rien n'aurait été possible"*

Raymond Bernié.